

**PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ**

**LISTE DES PIÈCES À FOURNIR**

- Extrait de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois pour chacun des futurs époux ;
- Copie recto-verso de la pièce d'identité pour chacun des futurs époux ;
- Justificatif de domicile (facture d'électricité, téléphone ...) ;
- Questionnaire d'état-civil dûment complété ;
- Si l'un des futurs époux est divorcé : la copie du jugement de divorce ;
- Choix du régime choisi : séparatiste ou indivisaire (sur papier libre).
- Prévoir un virement bancaire de provision sur frais de 350 €.

Si l'un des futurs époux est de nationalité étrangère ([fournir l'original des documents suivants](#)) :

- Copie intégrale de l'acte de naissance en langue d'origine et sa traduction en français par un traducteur assermenté ;
- Certificat de coutume et sa traduction le cas échéant (à demander au Consulat) ;
- Un certificat de célibat et sa traduction le cas échéant (à demander au Consulat).